



## **Bassin de Corse**

---

**Analyses technico-  
économiques  
et rédaction de l'argumentaire  
désignant  
les masses d'eau comme  
fortement modifiées  
au sens de la Directive Cadre  
Européenne sur l'Eau**

---

## **Fiches détaillées**

---

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>
FRER3	CÔTIERS DU RUISSEAU DE VENTILEGNE INCLUS AU RUISSEAU DE CANELLA
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>
2,974	
<b>Type</b>	Cours d'eau

### A.2. Communes

BONIFACIO
FIGARI

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2A	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

La masse d'eau de Ventilegne est située à l'aval du barrage de Figari qui sert à la fois pour un usage agricole et un usage d'alimentation en eau potable des villes de Figari et Bonifacio. Le barrage impacte cette masse d'eau en amenant de l'eau supplémentaire lié aux transferts de bassin à bassin (de l'Osu - barrage de l'Ospedale). Ainsi, le débit réservé est égal à 100% du débit du cours d'eau. Malgré la présence du barrage de Figari, les impacts associés, et notamment le blocage sédimentaire, ne perturbent que faiblement l'état écologique de la masse d'eau.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	blocage sédiment	Impact fort
	circulation poisson	Impact moyen
<b>HYDROLOGIE</b>	crue	Impact faible
	étiage	Impact fort
	prélèvement	Impact faible
	transfert	Impact fort

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>		<b>Risque NABE</b>	fort
<b>Qualité des invertébrés</b>	très bonne	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	bonne		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE A	IRRIGATION/AEP
<p><b>Description</b></p> <p>Les surfaces irriguées corses sont très localisées entre landes et pâturages pauvres. Le barrage de Figari à l'amont du Ventilegne alimente avec la retenue de l'Ospedale les périmètres irrigués du sud de l'île couvrant au total une superficie de 1350 ha irrigables.</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>Assolement des communes riveraines dominé par les prairies permanentes (Ratio Surface Toujours en Herbe / SAU totale = 91%). 80% des superficies irriguées de Corse le sont en vue de production de fourrages pour le bétail (cultures fourragères, prairie permanente et temporaire). Le reste de la superficie irriguée compte notamment des surfaces en maraichage (8%) et des vergers: (5%).</p>
<p><b>Source</b> RGA 2000, Corine land Cover 2000), OEHC/ SAFEGE 1998</p>	

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### *C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?*

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	IRRIGATION/AEP	Usage significativement impacté	OUI
Source			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

**E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?**

**E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?**

**E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?**

## F. SYNTHESE

**Classement**

MEN

**Objectif**

**Type de dérogation**

### Synthèse générale

La masse d'eau de "Côtiers du ruisseau de Ventilegne inclus au ruisseau de Canella" est peu impactée directement par l'usage irrigation. En effet, cet usage est consigné au niveau de la retenue de Figari et les transferts d'eau effectué entre les différents barrage permettent à cette masse d'eau d'avoir l'intégralité de son débit en aval du barrage. Compte tenu de ces informations et du manque de données disponibles sur l'évaluation biologique, il est proposé de classer cette masse d'eau en MEN, quitte à ce que le statut soit révisé en fonction des nouveaux éléments qui pourraient être récoltés. A noter que les mesures de restauration pourraient quant à elles perturbées l'état écologique actuelle de cette masse d'eau.

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>		
FRER14b	FIUM'ORBU DU BARRAGE EDF À LA MER		
<b>Longueur (Km)</b>	25	<b>surface (ha)</b>	<b>Type</b> cours d'eau

### A.2. Communes

GHISONACCIA
GHISONI
LUGO-DI-NAZZA
POGGIO-DI-NAZZA
PRUNELLI-DI-FIUMORBO

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2B	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

La masse d'eau du Fium'orbu est un fleuve côtier du versant oriental de la Corse d'une longueur de 45 km. Il prend sa source sur le versant oriental du massif du Renosu et traverse les communes de Ghisoni avant de rentrer dans les gorges de Strette et de l'Inzecca, entre lesquelles il alimente le lac de barrage EDF de Sampolo (2 Mm3). La masse d'eau Fium'Orbu du barrage EDF à la mer se situe à l'aval de ce barrage et constitue les 25 derniers kilomètres de ce cours d'eau qui se dirige vers le sud-est dans la Plaine Orientale, passant auprès de Ghisonaccia. Des marais subsistent des deux côtés de son embouchure. Les perturbations hydromorphologiques, malgré la présence du barrage de Sampolo sur cette masse d'eau sont faibles.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	blocage sédiment	Impact	moyen
	circulation poisson	Impact	fort
	ralentissement écoulement	Impact	moyen
<b>HYDROLOGIE</b>	crue	Impact	faible
	éclusée	Impact	fort
	étiage	Impact	moyen
	prélèvement	Impact	moyen
<b>MORPHOLOGIE</b>	culture intensive	Impact	faible
	endiguement	Impact	faible
	urbanisation	Impact	faible

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>		<b>Risque NABE</b>	Doute
<b>Qualité des invertébrés</b>	Bonne	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des poissons</b>	Non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui

Qualité des diatomées

Qualité piscicole

Moyenne

Qualité des milieux / eutrophisation

Médiocre



## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>
<b>Description</b>	<b>Quantification</b>
Une usine concernée par la masse d'eau, Lugo di Nazza (barrage de Sampolo). Elle fonctionne en éclusée.	Productible hors pompage de 66 Gwh.
<b>Source</b>	EDF

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### *C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?*

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	NON
Source			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

## E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

**E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?**

**E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?**

**E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?**

## F. SYNTHESE

**Classement**

MEN

**Objectif**

**Type de déroqation**

### Synthèse générale

La masse d'eau du "Fium'Orbu" est peu impactée par l'usage hydroélectrique malgré la présence du barrage de Sampolo. Les impacts sur l'hydromorphologie sont faibles et ne relèvent a priori que d'un problème hydrologique. Compte tenu de ces informations et du manque de données disponibles sur l'évaluation biologique, il est proposé de classer cette masse d'eau en MEN. Quitte à ce que le statut soit révisé en fonction des nouveaux éléments qui pourront être récoltés. A noter que les mesures de restauration qui pourraient être envisagées prennent en compte l'arrêt de la production hydroélectrique. A titre indicatif, la valorisation de la perte de production hydroélectrique se situe entre 3,3 et 4,3 M€.

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>
FRER36	LE PRUNELLI DU RUISSEAU D'ESE À LA MER MÉDITERRANÉE
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>
22,198	
<b>Type</b>	Cours d'eau

### A.2. Communes

AJACCIO
BASTELICACCIA
CAURO
ECCICA-SUARELLA
GROSSETO-PRUGNA
OCANA
TOLLA

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2A	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Le Prunelli prend sa source dans le lac de Vitalacca à 1 750 mètres (massif du Renoso). Après avoir parcouru 44 Km, il se jette dans le golfe d'Ajaccio. La vallée du Prunelli dans laquelle a été édifié le barrage de Tolla est relativement isolée (aucune voie de communication routière ne permet de rejoindre la vallée à l'est ou au sud). Mais il est régulièrement affecté par des pluies à caractère diluvien et présente des risques de crue de type torrentiel.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	blocage sédiment	Impact fort
	circulation poisson	Impact moyen
<b>HYDROLOGIE</b>	crue	Impact moyen
	éclusee	Impact fort
	étiage	Impact moyen
<b>MORPHOLOGIE</b>	culture intensive	Impact faible
	endiguement	Impact faible
	rectification	Impact faible
	urbanisation	Impact faible

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>		<b>Risque NABE</b>	fort
<b>Qualité des invertébrés</b>	très bonne	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	bonne		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		



## **B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique**

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
<b>Description</b> Les usines d'Ocana et Pont de la Vanna sur la masse d'eau, ce sont des ouvrages de lac.	<b>Quantification</b> Productible hors pompage de 75,4 Gwh.
<b>Source</b> EDF	

## **B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires**

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

#### MESURE A CRÉATION D'UN BASSIN DE DÉMODULATION

##### Élément de quantification

La quantification du bassin de démodulation demande une étude spécifique sur site. Les investissements sont très importants et proportionnels au coût d'installation de l'ouvrage principal.

##### Objectif de la mesure

Restauration des débits naturels

##### Descriptif de la mesure

Créer un ouvrage de régulation du débit à l'aval du barrage

##### Remarque

Cette mesure a pour fonction de limiter les variations brutales de débit lors de la restitution d'eau et l'arrêt d'installations fonctionnant en éclusées. Elle peut permettre de restituer un eau de meilleure qualité par surverse : mieux oxygénée. Enfin, elle évite les variations brutales des paramètres physicochimiques mesurables lors des éclusées, notamment les variations de température.

##### Source

#### MESURE B GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES POUR RÉTABLIR LES DÉBITS DE CRUES MORPHOGÈNES

##### Élément de quantification

Cette mesure implique d'arrêter la production durant plusieurs mois, durant la période de plus forte demande énergétique. Ce chiffrage correspond donc à la suppression de l'outil de production.

##### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

##### Descriptif de la mesure

Rendre l'ouvrage transparent aux crues morphogènes : durant la période favorable, la cote RN est maintenue pour laisser passer naturellement les crues

##### Remarque

"La mesure consiste à aménager les modalités de gestion des ouvrages afin de rétablir les crues morphogènes indispensables au bon fonctionnement du milieu. Ce type de crue va conditionner la forme et la qualité des habitats aquatiques, elle correspond à la crue de période de retour 2 ans (Q2). Cependant, cette approche n'a jamais été mise en oeuvre sur des grands ouvrages fonctionnant en réservoir, la validité du Q2 comme référence de crue morphogène ne peut être systématisée et demanderait une validation locale et elle remet en cause la pérennité de l'usine de production hydroélectrique. Enfin, l'impact des crues sur les milieux et les activités en aval ne peut plus être contrôlé."

##### Source



## MESURE C MODIFICATION D'OUVRAGES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE

### Élément de quantification

La quantification n'est nécessaire qu'en cas d'implantation de vannes adaptées qui est difficile techniquement et d'un coût très important. Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet. Il est également nécessaire de chiffrer la perte d'exploitation durant l'opération.

### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

### Descriptif de la mesure

Mettre en œuvre des opérations de transparence et installer les vannages nécessaires à ces opérations (vanne de dégravage)

### Remarque

La mesure consiste à réaliser des ouvertures complètes des vannes de l'ouvrage pour "chasser" les graves accumulées dans la retenue. Elle peut nécessiter une modification substantielle de l'ouvrage avec l'installation d'une vanne de transit sédimentaire lorsque cela est pertinent et possible techniquement.

### Source

## MESURE D GESTION DES OUVRAGES AVEC CURAGE PARTIEL DES RETENUES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE

### Élément de quantification

Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet.

### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

### Descriptif de la mesure

Opérer des curages dans les retenues des ouvrages et déposer les produits de curage en aval

### Remarque

Cette mesure consiste à favoriser le transit sédimentaire avec remise en dépôt dans des encoches d'érosion. Elle nécessite que les matériaux soient sains et qu'ils soient principalement composés d'éléments grossiers pour éviter le colmatage. Elle nécessite également une vidange régulière et la mise en chantier régulière de la cuvette de la retenue. Enfin, cette mesure n'est applicable que pour certaines retenues dont nous ne pouvons dresser la liste.

### Source

## MESURE E RÉALISER DES PLANS DE RECHARGE SÉDIMENTAIRE

### Élément de quantification

Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite une étude poussée sur le bassin versant de la masse d'eau.

### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

### Descriptif de la mesure

Recharger à l'aval des ouvrages à partir de matériaux riverains

### Remarque

Cette mesure est encore au stade expérimentale et son application nécessite des études et suivis spécifiques notamment afin d'avoir des éléments en terme de durabilité et d'acceptabilité de la mesure

### Source

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<b>Impact technique</b>			
La création d'un bassin de démodulation n'a aucun impact sur l'activité de production hydroélectrique. Elle permet de plus, de garantir un usage plus diversifié du cours d'eau aval.			
La gestion des ouvrages en période de crues, pour rétablir les débits de crues morphogènes, implique l'arrêt de la production hydroélectrique.			
Le préjudice de la modification d'ouvrages pour favoriser le transit sédimentaire porte sur les investissements pour les équipements adéquats et sur les pertes d'exploitation pendant les quelques jours par an d'opération de transparence (généralement pendant les crues).			
La gestion des ouvrages avec curage partiel des retenues, pour favoriser le transit sédimentaire, induit une perte d'exploitation pendant la phase de vidange ou d'abaissement du plan d'eau, financement des pré-études (études d'impact) et du chantier de curage et coûts très importants d'exécution du transport d'amont en aval.			
Les impacts de la réalisation des plans de recharge sédimentaire sont inconnus et sans doute faibles, sauf en cas de mesures d'accompagnement ou de mesures compensatoires.			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
La valorisation de la perte de production se situe entre 5 et 6,5 M€.			
<b>Source</b>			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>CRÉATION D'UN BASSIN DE DÉMODULATION</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Ces ouvrages de démodulation ont une emprise importante sur le cours d'eau. Ils créent un obstacle supplémentaire pour la circulation pisciaire. Les travaux d'implantation de l'ouvrage auront un impact fort sur le milieu. La qualité de l'eau dans la reten			
<b>Source</b>			
<b>MESURE B</b>	<b>GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES POUR RÉTABLIR LES DÉBITS DE CRUES MORPHOGÈNES</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
L'impact environnemental de projets d'hydraulique est souvent extrêmement complexe et caractérisé par des interactions et réactions en chaîne difficiles à appréhender. Les effets varient en fonction de chaque barrage et les effets identiques ou similaires			
<b>Source</b>			
<b>MESURE C</b>	<b>MODIFICATION D'OUVRAGES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Les retours d'expérience montrent assez clairement des problèmes de mise en œuvre pour une efficacité très faible, voire nulle pour les éléments grossiers, et des risques de colmatage aval par les MES qu'on ne maîtrise pas.			
<b>Source</b>			
<b>MESURE D</b>	<b>GESTION DES OUVRAGES AVEC CURAGE PARTIEL DES RETENUES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
L'impact du curage concerne l'assèchement partiel ou complet de la retenue et un risque de colmatage des milieux aval pendant la phase chantier. Cela nécessite également des mises en chantier régulières entraînant des risques pour l'environnement.			
<b>Source</b>			
<b>MESURE E</b>	<b>RÉALISER DES PLANS DE RECHARGE SÉDIMENTAIRE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Au stade expérimental donc impacts mal connus et dépendants des caractéristiques locales.			
<b>Source</b>			

## E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1		Conclusion
<b>Usage concerné</b>	<b>Description</b>	<b>Faisabilité technique</b>
hydroélectricité	Prise en charge de la production par une centrale à combustion fossile.	Alternative techniquement faisable.
		OUI

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
<b>Usage concerné</b>	<b>Type d'impact</b>	
hydroélectricité	La production par une centrale à charbon implique des émissions marginales de dont le coût est chiffré à environ 1 M€.	Emission de CO2.
		OUI

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1		Conclusion
<b>Estimation des bénéfices de mise en oeuvre</b>	La mise en oeuvre des alternatives permettrait l'amélioration de la qualité hydrologique de la masse d'eau.	
<b>Usage concerné</b>	<b>Coût de mise en oeuvre</b>	<b>Commentaire et hypothèse de calcul</b>
hydroélectricité	Les coûts de production par une centrale à combustion fossile sont estimés à environ 2.6 M€.	Le coût marginal du CO2 est de 16200 euros par Gwh. Le coût de production d'une centrale à combustion fossile est d'environ 35 000 euros par Gwh.
		OUI

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<b>Synthèse générale</b>	La masse d'eau de "Le Prunelli du ruisseau d'Ese à la mer Méditerranée" est impactée par l'hydroélectricité. Ainsi il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'usage hydroélectrique. Les mesures de restauration de l'hydromorphologie permettant d'atteindre le bon état auraient des impacts significatifs sur l'activité à l'origine des modifications (la valorisation de la perte de production hydroélectrique se situe entre 5 et 6,5 M€) et ne présentent pas d'alternative crédible à l'usage actuel pour assurer les mêmes fonctions. Il est donc proposé de désigner la masse d'eau en MEFM.	

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>
FRER53	CÔTIERS DE L'OSTRICONI AU RUISSEAU DE TEGHIELLA
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>
8,473	
<b>Type</b>	Cours d'eau

### A.2. Communes

BELGODERE
OCCHIATANA
SPELONCATO
VILLE-DI-PARASO

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2A	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

La masse d'eau du Régimu est un fleuve côtier barré par la retenue d'eau de Codole, en amont du hameau de Reginu. Cette masse d'eau connaît des perturbations hydrologiques directement liées au barrage de Codole situé en amont et ne présente pas de modification morphologique significative.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	blocage sédiment	Impact fort
	circulation poisson	Impact faible
	ralentissement écoulement	Impact moyen
<b>HYDROLOGIE</b>	crue	Impact fort
	étiage	Impact fort
	prélèvement	Impact fort
<b>MORPHOLOGIE</b>	culture intensive	Impact faible

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>		<b>Risque NABE</b>	fort
<b>Qualité des invertébrés</b>	moyenne	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	moyenne	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	moyenne		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	médiocre		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE A	IRRIGATION
<p><b>Description</b></p> <p>Les surfaces agricoles représentent la majorité des surfaces riveraines de la masse d'eau (6155 ha). Parmi ces surfaces agricoles des communes riveraines et situées à l'aval de la masse d'eau, 290 ha sont irrigables et 217 ha effectivement irrigués en 2000.</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>Assolement des communes riveraines dominé par les prairies permanentes (Ratio Surface Toujours en Herbe / SAU totale = 81%). L'assolement des communes riveraines et aval compte notamment 276 ha d'oliviers. L'assolement des 217 ha irrigués n'est pas spécifié dans le RGA 2000.</p>
<p><b>Source</b> RGA 2000, Corine land Cover 2000</p>	

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

#### MESURE A GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES POUR RÉTABLIR LES DÉBITS DE CRUES MORPHOGÈNES

##### Élément de quantification

Cette mesure implique d'arrêter la production durant plusieurs mois, durant la période de plus forte demande énergétique. Ce chiffrage correspond donc à la suppression de l'outil de production.

##### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

##### Descriptif de la mesure

Rendre l'ouvrage transparent aux crues morphogènes : durant la période favorable, la cote RN est maintenue pour laisser passer naturellement les crues

##### Remarque

La mesure consiste à aménager les modalités de gestion des ouvrages afin de rétablir les crues morphogènes indispensables au bon fonctionnement du milieu. Ce type de crue va conditionner la forme et la qualité des habitats aquatiques, elle correspond à la crue de période de retour 2 ans (Q2). Cependant, cette approche n'a jamais été mise en oeuvre sur des grands ouvrages fonctionnant en réservoir, la validité du Q2 comme référence de crue morphogène ne peut être systématisée et demanderait une validation locale et elle remet en cause la pérennité de l'usine de production hydroélectrique. Enfin, l'impact des crues sur les milieux et les activités en aval ne peut plus être contrôlé.

##### Source

#### MESURE B GESTION DES OUVRAGES AVEC CURAGE PARTIEL DES RETENUES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE

##### Élément de quantification

Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet.

##### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

##### Descriptif de la mesure

Opérer des curages dans les retenues des ouvrages et déposer les produits de curage en aval

##### Remarque

Cette mesure consiste à favoriser le transit sédimentaire avec remise en dépôt dans des encoches d'érosion. Elle nécessite que les matériaux soient sains et qu'ils soient principalement composés d'éléments grossiers pour éviter le colmatage. Elle nécessite également une vidange régulière et la mise en chantier régulière de la cuvette de la retenue. Enfin, cette mesure n'est applicable que pour certaines retenues dont nous ne pouvons dresser la liste.

##### Source

## MESURE C MODIFICATION D'OUVRAGES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE

### Élément de quantification

La quantification n'est nécessaire qu'en cas d'implantation de vannes adaptées qui est difficile techniquement et d'un coût très important. Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet. Il est également nécessaire de chiffrer la perte d'exploitation durant l'opération.

### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

### Descriptif de la mesure

Mettre en œuvre des opérations de transparence et installer les vannages nécessaires à ces opérations (vanne de dégravage)

### Remarque

La mesure consiste à réaliser des ouvertures complètes des vannes de l'ouvrage pour "chasser" les graves accumulées dans la retenue. Elle peut nécessiter une modification substantielle de l'ouvrage avec l'installation d'une vanne de transit sédimentaire lorsque cela est pertinent et possible techniquement.

### Source

## MESURE D RESTAURATION DES ÉCOULEMENTS

### Élément de quantification

Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet.

### Objectif de la mesure

Diversification des habitats et des écoulements

### Descriptif de la mesure

Aménager ou supprimer les ouvrages

### Remarque

### Source

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE A</b>	<b>IRRIGATION</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<b>Impact technique</b>			
Arrêt de l'irrigation sur 290 ha de cultures à l'aval de la masse d'eau.			
Augmentation de l'emprise foncière de la rivière (dépend de la largeur à plein bord du cours d'eau. En théorie, l'amplitude représente 10 fois la largeur à pleins bords).			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
91 exploitations agricoles potentiellement concernées (estimation sur la base de la taille moyenne des exploitations des communes riveraines : 40 ha).			
90 UTA potentiellement touchées. (estimation sur la base du niveau d'unité de travail agricole à l'hectare des communes riveraines : 0,025 UTA/ha)			
Impact économique potentiel en supposant une conversion des cultures irriguées en céréales non irriguées (estimé à partir des volumes de la retenue alloués à l'agriculture, et des Marges brutes standard en Rhône Alpes, Agreste 2000, révisées 2008 pour céréales et oléoprotéagineux): Perte de marge brute estimée à environ 0,2 Millions d'euros.			
<b>Source</b>			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES POUR RÉTABLIR LES DÉBITS DE CRUES MORPHOGÈNES</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
L'impact environnemental de projets d'hydraulique est souvent extrêmement complexe et caractérisé par des interactions et réactions en chaîne difficiles à appréhender. Les effets varient en fonction de chaque barrage et les effets identiques ou similaires			
<b>Source</b>			
<b>MESURE B</b>	<b>GESTION DES OUVRAGES AVEC CURAGE PARTIEL DES RETENUES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
L'impact environnemental du curage concerne l'assèchement partiel ou complet de la retenue et un risque de colmatage des milieux aval pendant la phase chantier. Cela nécessite également des mises en chantier régulières entraînant des risques pour l'environnement			
<b>Source</b>			
<b>MESURE C</b>	<b>MODIFICATION D'OUVRAGES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Les retours d'expérience montrent assez clairement des problèmes de mise en œuvre pour une efficacité très faible, voire nulle pour les éléments grossiers, et des risques de colmatage aval par les MES qu'on ne maîtrise pas.			
<b>Source</b>			
<b>MESURE D</b>	<b>RESTAURATION DES ÉCOULEMENTS</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	NON
<b>Type et description de l'impact</b>			
Aucun impact significatif.			
<b>Source</b>			



## E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1		Conclusion
<b>Usage concerné</b>	<b>Description</b>	<b>Faisabilité technique</b>
irrigation	Acquisition foncière en compensation des terres perdues ou simple indemnisation pour les exploitations concernées.	Bien que techniquement réalisable, cette solution semble difficile à mettre en oeuvre. Peut être considérée comme une solution de secours mais pas de remplacement. En effet, cela représenterait un déplacement de 91 exploitations agricoles.
		NON

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
<b>Usage concerné</b>	<b>Type d'impact</b>	
irrigation		

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1		Conclusion
<b>Estimation des bénéfices de mise en oeuvre</b>		
<b>Usage concerné</b>	<b>Coût de mise en oeuvre</b>	<b>Commentaire et hypothèse de calcul</b>
irrigation		

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de déroqation
MEFM		
<b>Synthèse générale</b>		
<p>La masse d'eau de "Côtiers de l'Ostriconi au ruisseau de Teghiella" est fortement impactée par l'agriculture . Les mesures de restauration de l'hydromorphologie permettant d'atteindre le bon état auraient des impacts significatifs sur l'activité à l'origine des modifications (91 exploitations agricoles potentiellement concernées soit une perte de marge brut de 0,2 millions d'euros) et ne présentent pas d'alternative crédible à l'usage actuel pour assurer les mêmes fonctions. Ainsi il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de cet usage. Il est donc proposé de désigner la masse d'eau en MEFM.</p>		

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>			
FRER69a	LE GOLO DE SA SOURCE AU RAU DE PETRA LACCIA			
<b>Longueur (Km)</b>	10,711	<b>surface (ha)</b>		<b>Type</b> Cours d'eau

### A.2. Communes

CALACUCCIA
CASTIRLA
CORSCIA

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2B	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Le Golo prend sa source sur le versant Sud du Capu Tafunatu (2100 mètres), à une quinzaine de kilomètres du Golfe de Porto et se jette en mer au Sud de l'étang de Biguglia (embouchure permanente), après avoir parcouru 84 km. Principal fleuve côtier de Corse, il couvre un bassin versant de 1032 km<sup>2</sup>, drainé par un réseau hydrographique important (220 km de fleuves et de rivières) caractérisé par trois principaux affluents : l'Asco, la Tartagine et Casaluna. Le bassin versant du Golo, essentiellement rural (dominance des surfaces boisées et des terrains agricoles localisés dans la basse vallée), présente une faible densité par habitant avec seulement deux secteurs « semi-urbain » que sont les communes de Casamozza et de Ponte-Leccia. Sollicité pour la production d'énergie, le régime hydrologique naturel du Golo est fortement artificialisé. Le lit mineur est encaissé et possède une plaine alluviale littorale d'extension limitée. Le Golo possède un grand intérêt patrimonial découlant notamment de la qualité exceptionnelle de ses milieux (embouchure « deltaïque » de rivière abritant une végétation thermophile particulière et rare, cours supérieur incluse dans le Parc Naturel Régional de la Corse). Après les extractions en lit mineur (stoppées dans les années 80), ce cours d'eau subit aujourd'hui une artificialisation de son régime hydrologique (nombreux aménagements notamment hydroélectrique) particulièrement préjudiciable.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>HYDROLOGIE</b>	crue	Impact fort
<b>MORPHOLOGIE</b>	rectification	Impact moyen

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>		<b>Risque NABE</b>	fort
<b>Qualité des invertébrés</b>	bonne	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	moyenne		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
<b>Description</b> L'usine de Corscia (barrage de Caluccia) est sur la masse d'eau, c'est un ouvrage de lac.	<b>Quantification</b> Productible hors pompage de 47 Gwh.
<b>Source</b> EDF	

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

#### MESURE A : GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES POUR RÉTABLIR LES DÉBITS DE CRUES MORPHOGÈNES

##### Élément de quantification

Cette mesure implique d'arrêter la production durant plusieurs mois, durant la période de plus forte demande énergétique. Ce chiffre correspond donc à la suppression de l'outil de production.

##### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

##### Descriptif de la mesure

Rendre l'ouvrage transparent aux crues morphogènes : durant la période favorable, la cote RN est maintenue pour laisser passer naturellement les crues

##### Remarque

La mesure consiste à aménager les modalités de gestion des ouvrages afin de rétablir les crues morphogènes indispensables au bon fonctionnement du milieu. Ce type de crue va conditionner la forme et la qualité des habitats aquatiques, elle correspond à la crue de période de retour 2 ans (Q2). Cependant, cette approche n'a jamais été mise en oeuvre sur des grands ouvrages fonctionnant en réservoir, la validité du Q2 comme référence de crue morphogène ne peut être systématisée et demanderait une validation locale et elle remet en cause la pérennité de l'usine de production hydroélectrique. Enfin, l'impact des crues sur les milieux et les activités en aval ne peut plus être contrôlé.

##### Source

#### MESURE B : RESTAURATION DU LIT MAJEUR

##### Élément de quantification

Travaux de restauration à effectuer entre 3 et 7 Km de linaire de la masse d'eau.

##### Objectif de la mesure

Restauration de l'espace de mobilité

##### Descriptif de la mesure

Supprimer ou démanteler partiellement les digues

##### Remarque

##### Source

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<b>Impact technique</b>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
La valorisation de la perte de production se situe entre 3 et 4 M€.			
<b>Source</b>			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES POUR RÉTABLIR LES DÉBITS DE CRUES MORPHOGÈNES</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
L'impact environnemental de projets d'hydraulique est souvent extrêmement complexe et caractérisé par des interactions et réactions en chaîne difficiles à appréhender. Les effets varient en fonction de chaque barrage et les effets identiques ou similaires			
<b>Source</b>			
<b>MESURE B</b>	<b>RESTAURATION DU LIT MAJEUR</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	NON
<b>Type et description de l'impact</b>			
Aucun impact significatif.			
<b>Source</b>			

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables ?

ALTERNATIVE 1		Conclusion
<b>Usage concerné</b>	<b>Description</b>	<b>Faisabilité technique</b>
hydroélectricité	Prise en charge de la production par une centrale à combustion fossile.	Alternative techniquement faisable.
		OUI

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes ?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
<b>Usage concerné</b>	<b>Type d'impact</b>	
hydroélectricité	La production par une centrale à charbon implique des émissions marginales de dont le coût est chiffré à environ 1 M€.	Emission de CO2.
		OUI

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés ?

ALTERNATIVE 1		Conclusion
<b>Estimation des bénéfices de mise en oeuvre</b>	La mise en oeuvre des alternatives permettrait l'amélioration de la qualité hydrologique de la masse d'eau.	
<b>Usage concerné</b>	<b>Coût de mise en oeuvre</b>	<b>Commentaire et hypothèse de calcul</b>
hydroélectricité	Les coûts de production par une centrale à combustion fossile sont estimés à environ 1.6 M€	Le coût marginal du CO2 est de 16200 euros par Gwh. Le coût de production d'une centrale à combustion fossile est d'environ 35 000 euros par Gwh.
		OUI

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<b>Synthèse générale</b>	La masse d'eau de "Le Golo de sa source au Rau de Petra Laccia" est impactée par l'hydroélectricité. Ainsi il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'usage hydroélectrique. Les mesures de restauration de l'hydromorphologie permettant d'atteindre le bon état auraient des impacts significatifs sur l'activité à l'origine des modifications (la valorisation de la perte de production hydroélectrique se situe entre 3 et 4 M€) et ne présentent pas d'alternative crédible à l'usage actuel pour assurer les mêmes fonctions. Il est donc proposé de désigner la masse d'eau en MEFM.	

## A.LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>	
frer69b	LE GOLO DE LA RESTITUTION À LA CONFLUENCE AVEC L'ASCO	
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>	<b>Type</b>
		cours d'eau

### A.2. Communes

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2B	Corse

## B.CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Le Golo prend sa source sur le versant Sud du Capu Tafunatu (2100 mètres), à une quinzaine de kilomètres du Golfe de Porto et se jette en mer au Sud de l'étang de Biguglia (embouchure permanente), après avoir parcouru 84 km. Principal fleuve côtier de Corse, il couvre un bassin versant de 1032 km<sup>2</sup> drainé par un réseau hydrographique important (220 km de fleuves et de rivières) caractérisé par trois principaux affluents : l'Asco, la Tartagine et Casaluna. Le bassin versant du Golo, essentiellement rural (dominance des surfaces boisées et des terrains agricoles localisés dans la basse vallée) présente une faible densité par habitant avec seulement deux secteurs « semi-urbain » que sont les communes de Casamozza et de Ponte-Leccia. Sollicité pour la production d'énergie, le régime hydrologique naturel du Golo est fortement artificialisé. Le lit mineur est encaissé et possède une plaine alluviale littorale d'extension limitée. Le Golo possède un grand intérêt patrimonial découlant notamment de la qualité exceptionnelle de ses milieux (embouchure « deltaïque » de rivière abritant une végétation thermophile particulière et rare, cours supérieur incluse dans le Parc Naturel Régional de la Corse). Après les extractions en lit mineur (stoppées dans les années 80), ce cours d'eau subit aujourd'hui une artificialisation de son régime hydrologique (nombreux aménagements notamment hydroélectrique) particulièrement préjudiciable.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>	Non précisée	<b>Risque NABE</b>	Faible
<b>Qualité des invertébrés</b>	Non précisée	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	Non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	Non précisée		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	Non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
<b>Description</b> L'usine de Corscia (barrage de Caluccia) est sur la masse d'eau, c'est un ouvrage de lac.	<b>Quantification</b> Productible hors pompage de 47 Gwh.
<b>Source</b> EDF	

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires



## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

#### MESURE A CRÉATION D'UN BASSIN DE DÉMODULATION

##### Élément de quantification

La quantification du bassin de démodulation demande une étude spécifique sur site. Les investissements sont très importants et proportionnels au coût d'installation de l'ouvrage principal.

##### Objectif de la mesure

Restauration des débits naturels

##### Descriptif de la mesure

Créer un ouvrage de régulation du débit à l'aval du barrage

##### Remarque

Cette mesure a pour fonction de limiter les variations brutales de débit lors de la restitution d'eau et l'arrêt d'installations fonctionnant en éclusées. Elle peut permettre de restituer un eau de meilleure qualité par surverse : mieux oxygénée. Enfin, elle évite les variations brutales des paramètres physicochimiques mesurables lors des éclusées, notamment les variations de température.

##### Source

#### MESURE B GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES POUR RÉTABLIR LES DÉBITS DE CRUES MORPHOGÈNES

##### Élément de quantification

Cette mesure implique d'arrêter la production durant plusieurs mois, durant la période de plus forte demande énergétique. Ce chiffrage correspond donc à la suppression de l'outil de production.

##### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

##### Descriptif de la mesure

Rendre l'ouvrage transparent aux crues morphogènes : durant la période favorable, la cote RN est maintenue pour laisser passer naturellement les crues

##### Remarque

"La mesure consiste à aménager les modalités de gestion des ouvrages afin de rétablir les crues morphogènes indispensables au bon fonctionnement du milieu. Ce type de crue va conditionner la forme et la qualité des habitats aquatiques, elle correspond à la crue de période de retour 2 ans (Q2). Cependant, cette approche n'a jamais été mise en oeuvre sur des grands ouvrages fonctionnant en réservoir, la validité du Q2 comme référence de crue morphogène ne peut être systématisée et demanderait une validation locale et elle remet en cause la pérennité de l'usine de production hydroélectrique. Enfin, l'impact des crues sur les milieux et les activités en aval ne peut plus être contrôlé.

##### Source

## MESURE C MODIFICATION D'OUVRAGES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE

### Élément de quantification

La quantification n'est nécessaire qu'en cas d'implantation de vannes adaptées qui est difficile techniquement et d'un coût très important. Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet. Il est également nécessaire de chiffrer la perte d'exploitation durant l'opération.

### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

### Descriptif de la mesure

Mettre en œuvre des opérations de transparence et installer les vannages nécessaires à ces opérations (vanne de dégravage)

### Remarque

La mesure consiste à réaliser des ouvertures complètes des vannes de l'ouvrage pour "chasser" les graves accumulées dans la retenue. Elle peut nécessiter une modification substantielle de l'ouvrage avec l'installation d'une vanne de transit sédimentaire lorsque cela est pertinent et possible techniquement.

### Source

## MESURE D GESTION DES OUVRAGES AVEC CURAGE PARTIEL DES RETENUES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE

### Élément de quantification

Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet.

### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

### Descriptif de la mesure

Opérer des curages dans les retenues des ouvrages et déposer les produits de curage en aval

### Remarque

Cette mesure consiste à favoriser le transit sédimentaire avec remise en dépôt dans des encoches d'érosion. Elle nécessite que les matériaux soient sains et qu'ils soient principalement composés d'éléments grossiers pour éviter le colmatage. Elle nécessite également une vidange régulière et la mise en chantier régulière de la cuvette de la retenue. Enfin, cette mesure n'est applicable que pour certaines retenues dont nous ne pouvons dresser la liste.

### Source

## MESURE E RÉALISER DES PLANS DE RECHARGE SÉDIMENTAIRE

### Élément de quantification

Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite une étude poussée sur le bassin versant de la masse d'eau.

### Objectif de la mesure

Restauration de la dynamique fluviale

### Descriptif de la mesure

Recharger à l'aval des ouvrages à partir de matériaux riverains

### Remarque

Cette mesure est encore au stade expérimentale et son application nécessite des études et suivis spécifiques notamment afin d'avoir des éléments en terme de durabilité et d'acceptabilité de la mesure

### Source

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<b>Impact technique</b>			
La création d'un bassin de démodulation n'a aucun impact sur l'activité de production hydroélectrique. Elle permet de plus, de garantir un usage plus diversifié du cours d'eau aval.			
Le préjudice de la modification d'ouvrages pour favoriser le transit sédimentaire porte sur les investissements pour les équipements adéquats et sur les pertes d'exploitation pendant les quelques jours par an d'opération de transparence (généralement pendant les crues).			
La gestion des ouvrages en période de crues, pour rétablir les débits de crues morphogènes, implique l'arrêt de la production hydroélectrique.			
La gestion des ouvrages avec curage partiel des retenues, pour favoriser le transit sédimentaire, induit une perte d'exploitation pendant la phase de vidange ou d'abaissement du plan d'eau, financement des pré-études (études d'impact) et du chantier de curage et coûts très importants d'exécution du transport d'amont en aval.			
Les impacts de la réalisation des plans de recharge sédimentaire sont inconnus et sans doute faibles, sauf en cas de mesures d'accompagnement ou de mesures compensatoires.			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
La valorisation de la perte de production se situe entre 3 et 4 M€.			
<b>Source</b>			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>CRÉATION D'UN BASSIN DE DÉMODULATION</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Ces ouvrages de démodulation ont une emprise importante sur le cours d'eau. Ils créent un obstacle supplémentaire pour la circulation pisciaire. Les travaux d'implantation de l'ouvrage auront un impact fort sur le milieu. La qualité de l'eau dans la reten			
<b>Source</b>			
<b>MESURE B</b>	<b>GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES POUR RÉTABLIR LES DÉBITS DE CRUES MORPHOGÈNES</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
L'impact environnemental de projets d'hydraulique est souvent extrêmement complexe et caractérisé par des interactions et réactions en chaîne difficiles à appréhender. Les effets varient en fonction de chaque barrage et les effets identiques ou similaires			
<b>Source</b>			
<b>MESURE C</b>	<b>MODIFICATION D'OUVRAGES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Les retours d'expérience montrent assez clairement des problèmes de mise en œuvre pour une efficacité très faible, voire nulle pour les éléments grossiers, et des risques de colmatage aval par les MES qu'on ne maîtrise pas.			
<b>Source</b>			
<b>MESURE D</b>	<b>GESTION DES OUVRAGES AVEC CURAGE PARTIEL DES RETENUES POUR FAVORISER LE TRANSIT SÉDIMENTAIRE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
L'impact environnemental du curage concerne l'assèchement partiel ou complet de la retenue et un risque de colmatage des milieux aval pendant la phase chantier. Cela nécessite également des mises en chantier régulières entraînant des risques pour l'environnement			
<b>Source</b>			
<b>MESURE E</b>	<b>RÉALISER DES PLANS DE RECHARGE SÉDIMENTAIRE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Au stade expérimental donc impacts mal connus et dépendants des caractéristiques locales.			
<b>Source</b>			

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables ?

ALTERNATIVE 1		Conclusion
<b>Usage concerné</b>	<b>Description</b>	<b>Faisabilité technique</b>
hydroélectricité	Prise en charge de la production par une centrale à combustion fossile.	Alternative techniquement faisable.
		OUI

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes ?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
<b>Usage concerné</b>	<b>Type d'impact</b>	
hydroélectricité	La production par une centrale à charbon implique des émissions marginales de dont le coût est chiffré à environ 1 M€.	OUI

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés ?

ALTERNATIVE 1		Conclusion
<b>Estimation des bénéfices de mise en oeuvre</b>	La mise en oeuvre des alternatives permettrait l'amélioration de la qualité hydrologique de la masse d'eau.	
<b>Usage concerné</b>	<b>Coût de mise en oeuvre</b>	<b>Commentaire et hypothèse de calcul</b>
hydroélectricité	Les coûts de production par une centrale à combustion fossile sont estimés à environ 1.6 M€.	Le coût marginal du CO2 est de 16200 euros par Gwh. Le coût de production d'une centrale à combustion fossile est d'environ 35 000 euros par Gwh.
		OUI

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<b>Synthèse générale</b>	<p>La masse d'eau de "Le Golo de la restitution à la confluence avec l'Asco" est impactée par l'hydroélectricité. Ainsi il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'usage hydroélectrique. Les mesures de restauration de l'hydromorphologie permettant d'atteindre le bon état auraient des impacts significatifs sur l'activité à l'origine des modifications (la valorisation de la perte de production hydroélectrique se situe entre 3 et 4 M€) et ne présentent pas d'alternative crédible à l'usage actuel pour assurer les mêmes fonctions. Il est donc proposé de désigner la masse d'eau en MEFM.</p>	

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>			
FREPA820	RETENUE DE L'OSPÉDALE			
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>	38	<b>Type</b>	plan d'eau

### A.2. Communes

PORTO-VECCHIO

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2A	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. La retenue de l'Ospédale a une capacité de 32 millions de m3 d'eau. La retenue sert à alimentation en eau et à l'irrigation de la région de Porto-Vecchio.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>	non précisée	<b>Risque NABE</b>	non précisé
<b>Qualité des invertébrés</b>	non précisée	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	non précisée		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

<b>USAGE A</b>	<b>AEP</b>
<p><b>Description</b></p> <p>La retenue de l'Ospedale est gérée par l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse. L'ensemble des communes de l'extrême sud de l'île est desservi à partir de cette ressource en eau potable mais de façon non exclusive (certaines communes bénéficient de volume provenant de Figari). Il s'agit des communes de Porto Vecchio, Bonifacio, Sotta, Zonza, Figari, Pianottoli et Monaccia d'Aullène.</p> <p><b>Source</b> Office d'Equipement Hydraulique de Corse</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>Le volume d'eau brute destinée à être potabilisée était de 2.975 Mm3 en 2006 et de 2.881 Mm3 en 2007.</p>
<b>USAGE B</b>	<b>IRRIGATION</b>
<p><b>Description</b></p> <p>La retenue de l'Ospedale sert pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation de la région de Porto-Vecchio (sud est de la corse).</p> <p><b>Source</b> RGA 2000, Corine land Cover 2000</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>L'assolement des communes à l'aval de la masse d'eau montre une prédominance des superficies toujours en herbe (99% de la SAU). 260 ha sont irrigués (Source RGA 2000). L'étude de l'assolement laisse supposer que les cultures irriguées correspondent soit à des cultures fourragères soit à des oliveraies intensives.</p>

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>		
<b>Elément de quantification</b>	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
<b>Objectif de la mesure</b>	Restauration d'un faciès de cours d'eau	<b>Descriptif de la mesure</b>	Supprimer l'ouvrage
<b>Remarque</b>		<b>Source</b>	Agence de l'eau RM&C

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE A</b>	<b>AEP</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<b>Impact technique</b>			
Volume de 32 millions de m3 de stockage d'eau perdu pour l'AEP de la région de Porto-Vecchio (volume maximum du barrage).			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
La demande d'environ 48 000 habitants devrait être satisfaite par une autre source. Des pertes économiques de l'ordre de 8,7 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau/collectivités			
<b>Source</b>			
<b>USAGE B</b>	<b>IRRIGATION</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	NON
<b>Impact technique</b>			
Arrêt de l'irrigation sur 260 ha de cultures à l'aval de la retenue.			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
4 exploitations agricoles potentiellement concernées (estimation sur la base de la taille moyenne des exploitations des communes riveraines : 60 ha).			
10 UTA potentiellement touchées. (estimation sur la base du niveau d'unité de travail agricole à l'hectare des communes riveraines : 0,04UTA/ha)			
Impact économique potentiel du passage d'un système fourrager irrigué à un système pluvial difficilement évaluable car très dépendant du débouché des cultures fourragères produites.			
<b>Source</b> RGA 2000, Corine land Cover 2000			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive).			
<b>Source</b>			



## E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
<b>Usage concerné</b> AEP irrigation	Absence de solution alternative.		NON
	Absence de solution alternative.		

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Type d'impact	Conclusion
<b>Usage concerné</b> AEP irrigation			

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
<b>Usage concerné</b> AEP irrigation				

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM	Bon potentiel 2015	
<b>Synthèse générale</b> L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de l'Ospédale, l'impact socio-économique sur un des usage associé (AEP) serait trop important (48 000 personnes touchées hors période estivale et des pertes économiques de l'ordre de 8,7 millions d'euros). Concernant l'usage irrigation, l'impact socio-économique de la mesure est relativement faible. La désignation de la masse d'eau en MEFM repose donc sur le seul usage AEP et il apparaît qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>
FREPA832	RETENUE DE L'ALESANI
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b> 47
	<b>Type</b> plan d'eau

### A.2. Communes

CHIATRA
PIETRA-DI-VERDE
SANT'ANDREA-DI-COTONE

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2B	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. La retenue de l'Alesania une capacité de stockage de 10,5 millions de m3 d'eau et une superficie de 60 ha.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>	non précisée	<b>Risque NABE</b>	non précisé
<b>Qualité des invertébrés</b>	non précisée	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	non précisée		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE A	IRRIGATION
<p><b>Description</b></p> <p>La retenue de l'Alesani est importante pour l'irrigation des terres agricoles de la Haute-Corse dont sa capacité de stockage est de 10,5 millions de m3 d'eau.</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>L'assolement des communes à l'aval de la masse d'eau montre une prédominance des superficies toujours en herbe (62% de la SAU). 650 ha sont irrigués (Source RGA 2000). L'étude de l'assolement révèle une spécialisation vers des cultures à hautes valeurs ajoutées : Vignes (193 ha) et vergers (321 ha). 655 ha sont irrigués. L'arboriculture étant dans la majorité des cas conduite sous irrigation.</p>
<p><b>Source</b> Ministère de l'industrie - RGA 2000, Corine land Cover 2000</p>	

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>		
<b>Elément de quantification</b>	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
<b>Objectif de la mesure</b>	Restauration d'un faciès de cours d'eau	<b>Descriptif de la mesure</b>	Supprimer l'ouvrage
<b>Remarque</b>		<b>Source</b>	Agence de l'eau RM&C

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	IRRIGATION	Usage significativement impacté	OUI
<b>Impact technique</b>			
Arrêt de l'irrigation sur 650 ha de cultures à l'aval de la retenue.			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
24 exploitations agricoles potentiellement concernées (estimation sur la base de la taille moyenne des exploitations des communes riveraines : 28 ha).			
61 UTA potentiellement touchées. (estimation sur la base du niveau d'unité de travail agricole à l'hectare des communes riveraines : 0,094UTA/ha)			
Impact économique potentiel en supposant une conversion des cultures arboricoles dépendante de l'irrigation en cultures fourragères pluviales (estimé à partir de l'assolement moyen des communes à l'aval de la masse d'eau, et des Marges brutes standard en Rhône Alpes, Agreste 2000, révisées - 2006 -2007 pour les céréales): Perte de marge brute estimée à environ 1 million d'euros.			
<b>Source</b>			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<b>Source</b>			

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné irrigation	Absence de solution alternative.		NON

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné irrigation	Type d'impact	

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
Usage concerné irrigation				

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM	Bon potentiel 2015	
<b>Synthèse générale</b> L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage de la retenue de l'Alesani, l'impact socio-économique sur l'usage associé (irrigation) serait trop important (perte de marge brute de 1 million d'euro, conversion des cultures, plus d'une vingtaine d'exploitations touchées...). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>		
FREPA847	RETENUE DE FIGARI		
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>	70	<b>Type</b> plan d'eau

### A.2. Communes

FIGARI
--------

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2A	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le barrage de Figari alimente l'extrême Sud de la Corse en eau brute et en potable mobilisant ainsi les apports en provenance de l'Orgonne. Les réseaux situés à l'aval de cet ouvrage est interconnecté et permet avec la retenue de l'Opsedale, la desserte sous pression en eau brute à des fins hydroagricoles et de potabilisation pour le compte de l'ensemble des communes (Bonifacio, Parto Vecchio, Figari).

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>	non précisée	<b>Risque NABE</b>	non précisé
<b>Qualité des invertébrés</b>	non précisée	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	non précisée		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

<b>USAGE B</b>	<b>AEP</b>
<p><b>Description</b></p> <p>La retenue de Figari est gérée par l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse. Les communes de Bonifacio, Figari, Pianottoli et Monaccia d'Aullène sont déservée par cette ressource mais de façon non exclusive (volumes provenant de la retenue de l'Ospedale).</p> <p><b>Source</b> Office d'Equipement Hydraulique de Corse</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>Le volume d'eau brute destinée à être potabilisée était de 0.445 Mm3 en 2006 et de 0.432 Mm3 en 2007.</p>
<b>USAGE A</b>	<b>IRRIGATION</b>
<p><b>Description</b></p> <p>La retenue de Figari est gérée par l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse. Les communes de Bonifacio, Figari, Pianottoli et Monaccia d'Aullène sont déservée par cette ressource mais de façon non exclusive (volumes provenant de la retenue de l'Ospedale).</p> <p><b>Source</b> Office d'Equipement Hydraulique de Corse</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>Capacité de stockage de 5,5 millions de m3.</p>

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires



## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>		
<b>Elément de quantification</b>	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
<b>Objectif de la mesure</b>	Restauration d'un faciès de cours d'eau	<b>Descriptif de la mesure</b>	Supprimer l'ouvrage
<b>Remarque</b>		<b>Source</b>	Agence de l'eau RM&C

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE B</b>	<b>AEP</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<b>Impact technique</b>			
Volume de 5,5 millions de m3 de stockage d'eau perdu pour l'AEP et l'irrigation (volume maximum du barrage) pour les communes de Figari et Bonifacio.			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
La demande d'environ 7 000 habitants devrait être satisfaite par une autre source. Des pertes économiques de l'ordre de 1.3 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau/collectivités.			
<b>Source</b>	OEHC		
<b>USAGE A</b>	<b>IRRIGATION</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<b>Impact technique</b>			
Volume de 5,5 millions de m3 de stockage d'eau perdu pour l'AEP et l'irrigation (volume maximum du barrage) pour les communes de Figari et Bonifacio.			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
La demande d'environ 7 000 habitants devrait être satisfaite par une autre source. Des pertes économiques de l'ordre de 1.3 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau/collectivités.			
<b>Source</b>	OEHC		

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<b>Source</b>			

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables ?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
AEP	Absence de solution alternative.		
irrigation	Absence de solution alternative.		

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes ?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Type d'impact	Conclusion
Usage concerné			
AEP			
irrigation			

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés ?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
Usage concerné				
AEP				
irrigation				

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM	Bon potentiel 2015	
<b>Synthèse générale</b>		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac Figari, l'impact socio-économique sur les usages associés (AEP/irrigation) serait trop important (perte de la ressource en eau pour l'extrême sud-est de la Corse avec des conséquences encore plus importantes durant les périodes estivales). En effet, la demande d'environ 7 000 habitants devrait être satisfaite par une autre source. Des pertes économiques de l'ordre de 1.3 millions d'euros seront à prévoir. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

## A.LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>			
FREPA860	RETENUE DE CODOLE			
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>	51	<b>Type</b>	plan d'eau

### A.2. Communes

FELICETO
SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA
SPELONCATO

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2B	Corse

## B.CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. La retenue de Codole a une capacité de stockage de plus de 6 millions de m<sup>3</sup>, destinés à l'irrigation agricole et à l'approvisionnement domestique en saison estivale. Elle constitue la principale réserve d'eau de la Balagne, région du Nord-ouest de la Corse. Face à la croissance touristique, l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse, qui gère les installations, doit être en mesure, pendant les pics journaliers estivaux, de fournir en eau potable près de 10 000 foyers.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>	non précisée	<b>Risque NABE</b>	non précisé
<b>Qualité des invertébrés</b>	non précisée	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	non précisée		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

**USAGE A**

**AEP**

**Description**

La retenue de Codole est gérée par l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse. L'ensemble des communes de Balagne est déservi à partir de cette ressource mais de façon non exclusive : Calvi, Calenzana, Montegrosso, Lumio, Zilia, Moncale, Cateri, etc.

**Quantification**

Depuis 2005, environ 1 Mm3 d'eau sont prélevés tous les ans pour l'usage AEP. Au total, une population permanente de 6 000 habitants et une population estivale de 19 000 habitants sont alimentés par ces volumes.

**Source** Agence de l'eau - Système d'Information de l'Eau (SIE) - Office d'Equipement Hydraulique de Corse - DDASS Haute Corse

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>		
<b>Elément de quantification</b>	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
<b>Objectif de la mesure</b>	Restauration d'un faciès de cours d'eau	<b>Descriptif de la mesure</b>	Supprimer l'ouvrage
<b>Remarque</b>		<b>Source</b>	Agence de l'eau RM&C

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	AEP	Usage significativement impacté	OUI
<b>Impact technique</b>			
Suppression des usages AEP et irrigation.			
<b>Impact sur les activités économiques</b>			
La demande annuelle en eau d'environ 25 000 habitants devrait être alimentée par une autre source.			
Des pertes économiques de l'ordre de 4 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau.			
<b>Source</b> Agence de l'eau - Système d'Information de l'Eau (SIE) - Office d'Equipement Hydraulique de Corse			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
<b>Type et description de l'impact</b>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<b>Source</b>			

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné AEP	Absence de solution alternative.		NON

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné AEP	Type d'impact	

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
Usage concerné AEP				

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM	Bon potentiel 2015	
<b>Synthèse générale</b> L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Codole, l'impact socio-économique sur l'usage associé (AEP) serait trop important (perte économique de 4 millions d'euros pour les compagnies de distribution d'eau et perte de ressource en eau pour plus de 25000 personnes). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		



## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>			
FREPA891	LAC DE TOLLA			
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>	73	<b>Type</b>	plan d'eau

### A.2. Communes

TOLLA
-------

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2A	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie, le barrage de Tolla est situé sur le Prunelli à une vingtaine de kilomètre d'Ajaccio. Le volume de la retenue est de 32 millions de m3 pour une surface de 0,5 km<sup>2</sup> et un bassin versant de 5,4 km<sup>2</sup>. La puissance installée est de 20MW et le productible de 25GWh.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>	non précisée	<b>Risque NABE</b>	non précisé
<b>Qualité des invertébrés</b>	non précisée	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	non précisée		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>
<p><b>Description</b></p> <p>Le barrage de Tolla alimente la retenue de compensation d'Ocana sur laquelle sont prélevés les volumes d'eau gérés par la CAPA (UDI du grand Ajaccio), et par le SIVOM de la Rive Sud du golfe d'Ajaccio. Barrage à poids-voûte béton (après confortement aval en 1963) sur une hauteur de 88m, longueur en crête de 120m et une largeur en crête de 1,50m et une épaisseur à la base de 30m</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>Productible hors pompage de 58,6 Gwh.</p>
<p><b>Source</b> Ministère de l'industrie - EDF - DDASS Corse du Sud</p>	
<b>USAGE B</b>	<b>AEP</b>
<p><b>Description</b></p> <p>Le barrage de Tolla alimente la retenue de compensation d'Ocana sur laquelle sont prélevés les volumes d'eau gérés par la CAPA (UDI du grand Ajaccio), et par le SIVOM de la Rive Sud du golfe d'Ajaccio. Barrage à poids-voûte béton (après confortement aval en 1963) sur une hauteur de 88m, longueur en crête de 120m et une largeur en crête de 1,50m et une épaisseur à la base de 30m</p>	<p><b>Quantification</b></p> <p>L'UDI du grand Ajaccio prélève autour de 4,8 Mm3 d'eau pour alimenter une population de 68 000 habitants (moyenne été/hiver) et le SIVOM de la Rive Sud du golf d'Ajaccio prélève autour de 1,5 Mm3 d'eau pour alimenter une population de 13 000 habitants (moyenne été/hiver).</p>
<p><b>Source</b> Ministère de l'industrie - EDF - DDASS Corse du Sud</p>	

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>		
<b>Elément de quantification</b>	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
<b>Objectif de la mesure</b>	Restauration d'un faciès de cours d'eau	<b>Descriptif de la mesure</b>	Supprimer l'ouvrage
<b>Remarque</b>		<b>Source</b>	Agence de l'eau RM&C

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 5M€.			
<i>Source</i>			
<b>USAGE B</b>	<b>AEP</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
La demande annuelle en eau d'environ 80 000 habitants devrait être alimentée par une autre source.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
Plus de 80 000 habitants touchés.			
Des pertes économiques de l'ordre de 19 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau.			
<i>Source</i>			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<i>Source</i>			

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables ?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné AEP	Absence de solution alternative.		NON
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes ?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Type d'impact	Conclusion
Usage concerné AEP			
hydroélectricité			

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés ?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
Usage concerné AEP				
hydroélectricité				

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<p><b>Synthèse générale</b></p> <p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Tolla, l'impact socio-économique sur les usages associés (hydroélectricité et AEP) serait trop important (perte de production hydroélectrique de 5 millions d'euros, 80 000 personnes touchées par la perte de ressource en eau, perte de 19 millions d'euros pour les compagnies de distribution d'eau) et ne présente pas d'alternative favorable aux usages actuels (ex : centrales combustibles fossiles, ressources de substitution concernant l'AEP). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>		
FREPA901	RETENUE DE CALACUCCIA		
<b>Longueur (Km)</b>	<b>surface (ha)</b>	117	<b>Type</b> plan d'eau

### A.2. Communes

ALBERTACCE
CALACUCCIA
CASAMACCIOLI

### A.3. Localisation Pyramidale

<b>Délégation</b>	Corse
<b>Commission géographique</b>	
<b>Département</b>	<b>Région</b>
2B	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Mis en eau en 1968, le barrage de Calacuccia régularise les débits du Golo en vue de l'irrigation de la Plaine Orientale et alimente aussi l'usine électrique de Corscia. Le barrage, situé en amont des gorges de la Scala di Santa Regina est une retenue de 25 millions de m<sup>3</sup> d'eau sur 130 ha. Le barrage de Calacuccia est le plus gros barrage de Corse. Il permet également d'alimenter en eau potable les communes autour de Calacuccia. A noter qu'une base nautique y a été aménagée.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>	non précisée	<b>Risque NABE</b>	non précisé
<b>Qualité des invertébrés</b>	non précisée	<b>Score MEFM 2003</b>	oui
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	oui
<b>Qualité piscicole</b>	non précisée		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>
<b>Description</b>	<b>Quantification</b>
Le barrage de Calacuccia régularise les débits du Golo en vue de l'irrigation de la Plaine Orientale et alimente aussi l'usine électrique de Corscia.	Productible hors pompage de 47 Gwh.
<b>Source</b>	Ministère de l'industrie - EDF - OEHC
<b>USAGE B</b>	<b>IRRIGATION</b>
<b>Description</b>	<b>Quantification</b>
Le barrage de Calacuccia régularise les débits du Golo en vue de l'irrigation de la Plaine Orientale et alimente aussi l'usine électrique de Corscia.	Tranche agricole de 15 millions de m3/an.
<b>Source</b>	Ministère de l'industrie - EDF - OEHC

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>		
<b>Elément de quantification</b>	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
<b>Objectif de la mesure</b>	Restauration d'un faciès de cours d'eau	<b>Descriptif de la mesure</b>	Supprimer l'ouvrage
<b>Remarque</b>		<b>Source</b>	Agence de l'eau RM&C



## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 4 M€.			
<i>Source</i>	EDF - OEHC		
<b>USAGE B</b>	<b>IRRIGATION</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Perte de 15 millions de m3 d'eau par /an représentant le volume maximal utilisé.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
<i>Source</i>	EDF - OEHC		

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<i>Source</i>			

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables ?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
irrigation	Absence de solution alternative.		
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes ?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Type d'impact	Conclusion
Usage concerné			
irrigation			
hydroélectricité			

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés ?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
Usage concerné				
irrigation				
hydroélectricité				

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM	Bon potentiel 2015	
<b>Synthèse générale</b>		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction du barrage de Calacuccia, l'impact socio-économique sur les usages associés (hydroélectricité et l'irrigation) serait trop important (perte de production hydroélectrique de 5 millions d'euros et perte de ressource en eau pour l'irrigation) et ne présente pas d'alternative favorable aux usages actuels (ex : centrales combustibles fossiles, ressources de substitution concernant l'irrigation). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

## A. LOCALISATION

### A.1. Informations générales sur la masse d'eau

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>
FRER31a	RIZZANESE DE SA SOURCE AU BARRAGE DU RIZZANESE
<b>Longueur (Km)</b>	<b>Type</b>
	cours d'eau

### A.2. Communes

ZONZA	SORBOLLANO
LEVIE	SAN-GAVINO-DI-CARBINI
QUENZA	

### A.3. Localisation Pyramidale

Corse	
Commission géographique	
Corse	
Département	Région
2A	Corse

## B. CARACTERISATION DETAILLEE

### B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau cours d'eau modifiée par un plan d'eau, sur une partie de son cours. Le barrage du Rizzanese situé sur la commune de Sorbollano permet d'alimenter une usine hydroélectrique, d'irriguer plus de 1000 ha de terres agricoles et d'alimenter en eau potable les communes du Tallanais. C'est une retenue d'une capacité maximale de 1,3 million de m<sup>3</sup> d'eau sur 13 ha qui amène l'eau à l'usine hydroélectrique de Sainte Lucie de Tallano par une galerie souterraine de 5800m / 3,5 mètres de diamètre puis une conduite d'amenée d'eau de diamètre 1,75mètre sur 1245 mètres.

### B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

<b>CONTINUITÉ</b>	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

### B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

<b>Qualité biologique</b>	non précisée	<b>Risque NABE</b>	non précisé
<b>Qualité des invertébrés</b>	non précisée	<b>Score MEFM 2003</b>	
<b>Qualité des diatomées</b>	non précisée	<b>Préidentification 2003</b>	projet d'intérêt général
<b>Qualité piscicole</b>	non précisée		
<b>Qualité des milieux / eutrophisation</b>	non précisée		

## B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>
<b>Description</b>	<b>Quantification</b>
Le barrage mesure 40,5 mètres de haut sur une longueur de crête de 140 mètres. L'usine hydroélectrique de Sainte Lucie de Tallano est alimentée par la retenue située sur les communes de Levie et Sobollano via une galerie souterraine de 6km.	Production annuelle de 80GWh. Chute de 55MW.
<b>Source</b>	Ministère de l'industrie - EDF - OEHC
<b>USAGE B</b>	<b>SAEP</b>
<b>Description</b>	<b>Quantification</b>
La retenue fournit un volume pour alimenter les communes du Tallanais.	Non connu
<b>Source</b>	Ministère de l'industrie - EDF - OEHC
<b>USAGE C</b>	<b>IRRIGATION</b>
<b>Description</b>	<b>Quantification</b>
Le barrage du Rizzanese fournit 1,6 millions de mètres cubes pour l'irrigation	Tranche agricole de 1,6 millions de m3/an.
<b>Source</b>	Ministère de l'industrie - EDF - OEHC

## B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

## C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

### C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE
<b>Elément de quantification</b>	
Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet.	
<b>Objectif de la mesure</b>	<b>Descriptif de la mesure</b>
Restauration d'un faciès de cours d'eau : restauration de la continuité écologique et du régime hydrologique naturel du cours d'eau.	Supprimer l'ouvrage
<b>Remarque</b>	<b>Source</b>
	Agence de l'eau RM&C

## D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

### D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

<b>USAGE A</b>	<b>HYDROÉLECTRICITÉ</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 6 M€.			
<i>Source</i> EDF - OEHC			
<b>USAGE B</b>	<b>AEP</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Non précisé.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
<i>Source</i> EDF - OEHC			
<b>USAGE C</b>	<b>IRRIGATION</b>	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Perte de 1,6 millions de m3 d'eau par /an représentant le volume maximal utilisé.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
<i>Source</i> EDF - OEHC			

### D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

<b>MESURE A</b>	<b>SUPPRESSION DE L'OUVRAGE</b>	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments.			
<i>Source</i>			

## E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

### E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
AEP	Absence de solution alternative.		
irrigation	Absence de solution alternative.		
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		

### E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
AEP		
irrigation		
hydroélectricité		

### E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre
AEP	Commentaire et hypothèse de calcul
irrigation	
hydroélectricité	

## F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM	Bon potentiel 2015	
<b>Synthèse générale</b>		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction du barrage du Rizzanese, l'impact socio-économique sur les usages associés (hydroélectricité et AEP/irrigation) serait trop important (perte de production hydroélectrique de 6 millions d'euros et perte de ressource en eau pour l'irrigation et l'AEP) et ne présente pas d'alternative favorable aux usages actuels (ex : centrales combustibles fossiles, ressources de substitution concernant l'AEP/irrigation). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		